

A l'appui de sa demande de rescrit relatif à l'exonération « OIG » pour les salariés employés en ZRR par des OIG ayant leur siège social en ZRR , le demandeur doit a minima :

### **Préciser :**

- la nature juridique de l'organisme effectuant la demande (à savoir un des organismes visés au 1° de l'article 200 du Code Général des Impôts : association fondation reconnue d'utilité publique ou organisme d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social....; établissement d'enseignement supérieur...), et son adresse.
- la date de création ou d'implantation de l'organisme en ZRR et si l'établissement matériellement implanté dans la zone comporte les éléments de stocks et d'exploitation
- si une autre exonération de cotisations ou aide s'applique au titre des salariés pour lesquels l'exonération est appliquée, si oui lesquels.

### **Attester :**

- que le siège social de l'organisme est bien situé dans une commune classée en ZRR en indiquant depuis quelle date.
- que l'organisme remplit l'intégralité des critères fiscaux lui permettant d'être qualifié d'organisme d'intérêt général habilités à recevoir des dons ouvrant à réduction d'impôt au sens du 1° de l'article 200 du CGI (produire une attestation fiscale en ce sens).
- que l'organisme appliquait effectivement au titre des contrats conclus avant le 1/11/2007 l'exonération OIG à la date du 1/11/2007.
- les salariés pour lesquels l'exonération est appliquée sont titulaires d'un contrat de travail de droit privé ou public.
- les salariés pour lesquels l'exonération est appliquée exercent principalement une activité réelle, régulière et indispensable à l'exécution du contrat de travail en ZRR (préciser le lieu d'exécution du contrat),